

## Circulaire sur le poids des cartables : un point d'appui pour l'action de la FCPE

Le ministre de l'éducation nationale a publié au Bulletin Officiel du 17 janvier 2008 une circulaire<sup>1</sup> sur le poids des cartables, adressée à toutes les autorités de l'éducation nationale. Reconnaisant explicitement qu'il s'agit d'une réponse à l'action de la FCPE (et notamment de la campagne nationale de pesée des cartables, menée à l'automne 2007), cette circulaire constitue indéniablement un point d'appui pour l'action des parents d'élèves et de la FCPE, à tous les niveaux.

Ainsi, il est reconnu qu'il s'agit d'une « **question de santé publique** », et le ministre s'appuie sur les chiffres des pesées réalisées, pour dénoncer le poids excessif des cartables (en moyenne 8,5 kg, soit 20 % du poids de l'enfant, essentiellement au collège). Il demande aux autorités de l'éducation nationale « **d'agir de façon pragmatique et de trouver sans délai des solutions concrètes afin de diviser, sous brève échéance, le poids du cartable par deux** ».

On peut sans doute regretter que le ministre n'ait pas imposé une **norme maximale** (et opposable) du poids des cartables à 10 % du poids de l'élève. De ce point de vue, l'objectif de diviser le poids **moyen** par 2 (soit, de 20 % à 10 %) est certes une avancée, mais insuffisante, en contradiction avec les recommandations des scientifiques. La FCPE continue de revendiquer une norme opposable limitant le poids maximal du cartable à 10 % du poids de l'enfant. Néanmoins, nous pourrions nous appuyer sur les objectifs imposés par le ministre pour agir concrètement pour alléger le poids des cartables.

De plus, le ministre demande que les établissements scolaires s'emparent de cette question « **dès à présent** », que les solutions soient trouvées « **sans délai** », que le poids des cartables soit divisé par deux « **sous brève échéance** », et chaque conseil d'administration (en l'occurrence, surtout dans les collèges) doit statuer « **d'ici la fin du premier trimestre 2008** » sur des propositions du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Ainsi, il est reconnu que le problème doit être traité de façon urgente et concrète. Il ne s'agit pas de diluer le problème dans le temps, mais d'agir maintenant. On ne peut que saluer cette volonté de rapidité, en s'interrogeant toutefois sur la **réalité** des moyens mis en œuvre.

Les solutions envisagées par le ministre pour réduire le poids des cartables à court terme sont reprises des revendications de la FCPE.

Il s'agit d'une part d'améliorer l'organisation du travail, en attribuant une **salle de référence** pour limiter les déplacements au sein des établissements, en équilibrant mieux les **emplois du temps**, en mettant en place de **casiers fermés**. Néanmoins, ces propositions ne pourront guère se concrétiser, sans augmentation des moyens. Pour améliorer les emplois du temps, il faudrait créer des postes d'enseignants, et non pas les supprimer. Pour améliorer les locaux, il faut une mobilisation sans précédent des conseils généraux (en charge des collèges).

D'autre part, le ministre demande aux enseignants de limiter le nombre de **fournitures** scolaires, d'édicter une **liste commune**, de **supprimer les classeurs rigides**, de favoriser l'usage de **petits cahiers**, et de mieux accompagner les élèves dans l'apprentissage de la préparation du cartable (qui doit faire l'objet d'un **enseignement spécifique** en début de 6<sup>e</sup>). Ces propositions peuvent sans doute contribuer à alléger le poids du cartable, mais elles sont insuffisantes. On peut notamment regretter que la solution visant à équiper les classes d'un **deuxième jeu de manuels scolaires** (un livre à la maison pour chaque élève, et un deuxième jeu en classe, qui peut servir pour plusieurs classes) ne soit pas mentionnée. C'est pourtant une solution qui réduirait efficacement le poids des cartables. On peut ici regretter la duplicité du discours ministériel car cette solution dépend du budget de l'éducation nationale.

De plus, le ministre demande que **les parents d'élèves** soient **informés** des nouvelles mesures mises en place, en les sensibilisant sur leur rôle dans la préparation du cartable. La FCPE se chargera

---

<sup>1</sup> Circulaire n° 2008-002 du 11/01/2008, BO n°3 du 17/01/2008 : <http://www.education.gouv.fr/bo/2008/3/MENE0701925C.htm>

d'informer les parents de façon critique, en saluant les avancées conquises grâce à leur **mobilisation** et en soulignant les manques criants de moyens mis en œuvre par le ministre, et en montrant la nécessité de continuer l'action ? dans l'accompagnement quotidien des enfants, dans les établissements avec les conseils locaux de la FCPE, et en direction des pouvoirs publics (notamment conseils généraux et autorités académiques).

Par ailleurs, le ministre annonce pour la rentrée 2008 des « *mesures nouvelles* ». Une démarche d'éducation aux bonnes postures sera engagée (notamment dans le cadre de l'EPS). Des dispositions seront concertées avec la grande distribution, pour que soit vendu « *à prix coûtant* » un « **cartable solide et léger** », qui fait l'objet par ailleurs d'un « *concours* » primé. Et les éditeurs devront **mentionner** sur les **nouveaux manuels scolaires** et dans leurs catalogues le **poids** et le **grammage** des ouvrages, et proposeront des manuels divisés en tomes. Enfin, le ministre recommande l'acquisition de **mobiliers ergonomiques**. Ces mesures sont sans doute intéressantes, mais elles prendront plusieurs années, et elles ne réduiront pas significativement le poids des cartables. Elles devraient plutôt être accompagnées d'un investissement lourd, pour résoudre ce problème de santé publique, notamment en doublant les collections de manuels scolaires.

Enfin, le ministre annonce l'expérimentation de **solutions numériques**, afin notamment de dispenser de l'utilisation d'un manuel scolaire (tableaux blancs interactifs, vidéo-projection des manuels, e-book, cédéroms, baladeurs numériques). Cela constitue sans doute des pistes intéressantes, mais la FCPE restera vigilante sur les risques d'augmentation des inégalités sociales et territoriales, et sur les tentatives de mainmise des industriels sur l'éducation nationale.

Globalement, la circulaire du ministre constitue un point d'appui pour l'action de la FCPE, mais on peut regretter ses insuffisances. La FCPE continue à exiger une norme opposable limitant le poids du cartable à 10 % du poids de l'enfant. Elle demande une amélioration de l'organisation scolaire, qui passe par une prise en compte réelle, au niveau budgétaire, de ce problème de santé publique.

Dans les établissements, les parents d'élèves FCPE peuvent se saisir de cette circulaire pour demander la tenue de réunions de concertation, pour trouver des solutions concrètes et immédiates.

Forte de la mobilisation sans précédent des parents d'élèves du département, la FCPE 06, quant à elle, demande à nouveau au conseil général des Alpes-Maritimes de prendre enfin au sérieux ce problème, en lançant un programme d'actions concertées, destinées à réduire significativement le poids des cartables dans le département, en améliorant l'équipement des établissements scolaires, et en fournissant le double jeu de manuels scolaires (comme l'ont fait d'autres conseils généraux).

Hervé Andrès  
Administrateur FCPE 06  
Le 28/01/08